

**Demande(s) de remise gracieuse soumise(s) au CA du 24/09/2021**

N	Demandeur/euse	Fait générateur de la demande	Montant de la créance constatée par l'agent comptable au 02/07/20	Remise gracieuse antérieure		Proposition d'accorder une remise gracieuse
				Montant	date	
1	Agente Biatss à Lyon 2 en CDI de mars 2007 à fin avril 2019. Elle a 57 ans. Elle est célibataire sans enfant, hébergée chez un tiers. Elle est actuellement sans emploi.	Madame a été en arrêt maladie du 20 mars 2018 jusqu'au 27 mai 2019. Elle a perçu durant cette période un plein traitement de son salaire, alors qu'elle aurait dû percevoir un demi-traitement à partir du 27/05/2018 et être sans traitement à compter du 02/09/2018. Cette situation a conduit madame à être redevable de la somme de 4479.12 euros à l'université. Madame a été licenciée pour inaptitude le 28/07/2019. Une partie de sa dette a été apurée lors du versement de sa prime de licenciement. La dette s'élève donc aujourd'hui à 3632,77€.	3 632,77 €	/	/	<b>1 800,00 €</b>

Proposition d'accorder une remise gracieuse
Après instruction par l'assistante sociale et avis favorable de la DGSA en charge des RH, pour un montant de
<b>1 800,00 €</b>